



## SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LÔ

### DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL DU 10 NOVEMBRE 2017

n° 31-2017

### ELECTIONS DES VICE-PRESIDENTS ATTRIBUTION D'UN RANG DE CLASSEMENT

Le Comité du Syndicat Mixte Pôle Hippique (SMPH) s'est réuni **VENDREDI 10 NOVEMBRE 2017 à 14h30 à SAINT-LO au pôle hippique** (salle de réunion du club house) sur convocation du 03 NOVEMBRE 2017.

La séance est présidée, par M. André DENOT, Président.

Selon l'article 10 des statuts, le comité syndical ne peut délibérer valablement que si au moins un délégué de chacune des collectivités est présent.

#### ETAIENT PRÉSENTS :

##### MEMBRES avec voix délibérative

##### Titulaires

Mme Malika CHERRIERE

Conseillère régionale

M. André DENOT

Conseiller départemental

M. Mathieu JOHANN-LEPRESLE

Conseiller départemental

M. Gilles QUINQUENEL

Président de Saint-Lô Agglo

M. Loïc RENIMEL

Conseiller communautaire – Saint-Lô Agglo

M. François BRIERE

Maire de Saint-Lô

Mme Marie-Laure OSMOND-RENIMEL

Conseillère municipale de Saint-Lô

#### ETAIENT EXCUSES :

##### Titulaires

M. Jean-Manuel COUSIN

Conseiller régional

Mme Florence MAZIER

Conseillère régionale

M. Jean-Claude BRAUD

Conseiller départemental

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le rapport et les éléments d'information fournis,

Vu la délibération n° 18-2017 du 6 septembre 2017,

Vu la demande de la Préfecture par courrier du 9 octobre 2017 d'attribuer un rang de classement selon l'ordre de l'élection des vice-présidents ;

Vu l'article 1 du règlement intérieur précisant que le 4<sup>ème</sup> vice-président est de la même collectivité que le Président ;

Le comité syndical décide, du rang de classement suivant :

- 1<sup>ère</sup> vice-présidente : Mme Malika CHERRIERE, conseillère régionale de Normandie
- 2<sup>ème</sup> Vice-président : M. Loïc RENIMEL, conseiller communautaire de Saint-Lô Agglo
- 3<sup>ème</sup> Vice-président : M. François BRIERE, maire de Saint-Lô
- 4<sup>ème</sup> Vice-président : M. Jean-Claude BRAUD, conseiller départemental de la Manche



Pour extrait conforme,

**Le Président du Syndicat Mixte,**

**André DENOT**